



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 5 octobre 2026

Département du
Morbihan
 Arrondissement de
Lorient
 Commune de
CLEGUER

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
 En exercice : 23
 Présents : 22
 Procuration : 1
 Votants : 23

Réf. : 2026.042

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Bernard LE DIAGON, Maire.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Stéphane CORLAY, Johann CROIZER, Philippe EHOUARNE, Anne GUILLEMOT, Erwann KERVEADOU, Corinne LE BAIL, Aurélie LE BLAY, Rozenn LE BOUHILLEC, Bernard LE DIAGON, Jean-Yves LE ROUX, Sandra MONASSE, Virginie OLIGO, Frédéric PETEL, Anthony QUERO, Guenaël ROBIC, Hervé ROULLAY, Amandine ROUZO et Marjolaine SIMON.

Absent excusé : Stéphane AMARA (donne pouvoir à Madame Aurélie LE BLAY).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.042	CHEMIN DE LA COLLINE SAINTE ANNE – CESSIION DE PARCELLES DETACHEES DU DOMAINE PUBLIC – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE
----------	---

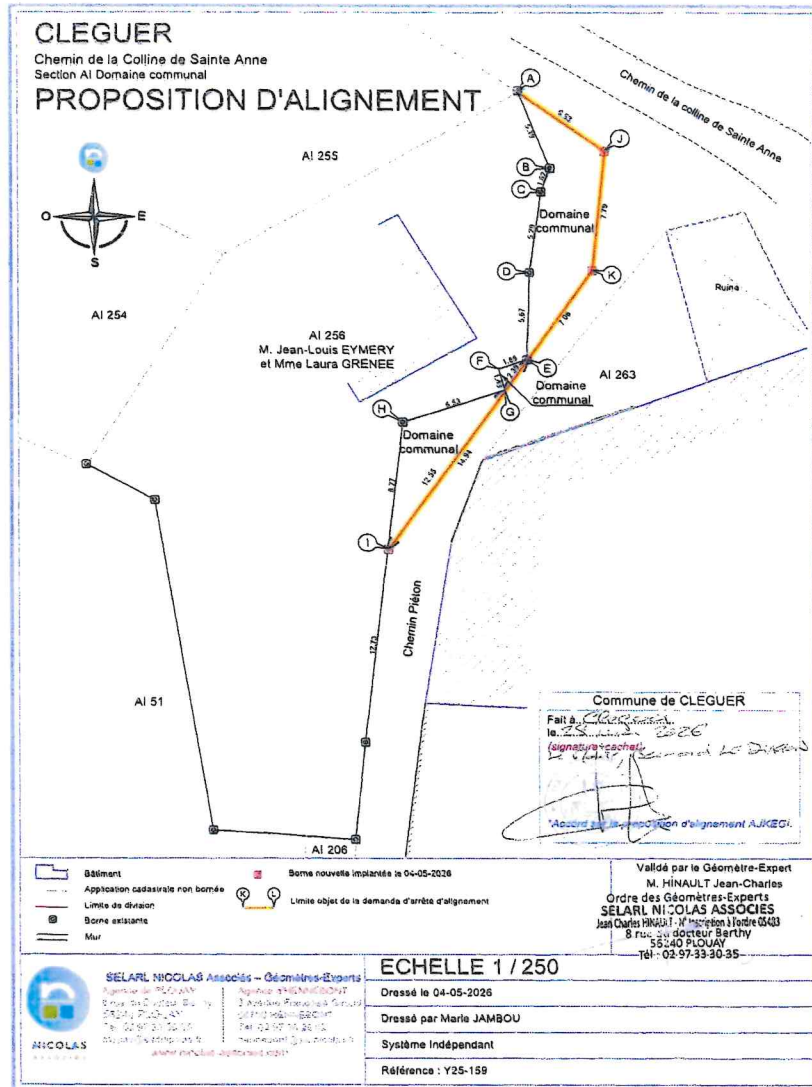
Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2025.014 du 24 mars 2025 et 2026.012 du 23 février 2026.

Le Conseil municipal avait autorisé la désaffectation et le déclassement de petites parcelles situées le long du chemin qui débouche au Sud du chemin de la Colline Sainte Anne.

Les domaines avaient donné un avis favorable au prix de cession proposé le 8 avril 2025 et une proposition d'alignement a été acceptée le 28 mai dernier.

Le notaire des acquéreurs nous informe que le projet d'acte pourrait être signé rapidement pour clore ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de la cession des parcelles, telles qu'elles figurent sur la proposition d'alignement ci-jointe, au prix de 50,00 € TTC/m² comme décidé par délibération du 24 mars 2025.



Pour extrait certifié conforme

Cleguer le 5 octobre 2026

Pour le Maire absent,

Le Premier adjoint Michel BARDOUIL